

REMERCIEMENTS

Avant tout, ma gratitude infinie va à la divine Providence, qui m'a conduit sur le chemin d'une telle découverte et m'a permis de vous transmettre cette réalité occultée — celle, précisément, qui portera le salut de notre humanité tout entière.

Je remercie d'abord ma mère, ma reine de Ta-Séti, qui me transmet sa force depuis sa terre natale d'Ouganda. Une pensée à mon père, parti trop tôt. À mon grand frère Bruno — je prie de le revoir bientôt. À mes deux grandes sœurs, Stéphanie et Andréa, et à tous les leurs.

Merci à ma femme et à mes filles, qui ont supporté mon absence pendant que je me consacrais à ce chantier immense, entrepris pour rétablir le meilleur au profit du plus grand nombre.

Merci à mes amis, Gallis des premières heures : Narek, Jasvir, Mourad, Miky, Amir, Maman Pauline, Glwadys. Merci aux redoutables Ali et Erwan, qui ont exhumé certaines des preuves les plus éclatantes de l'existence — encore récente — de notre Empire.

Et dédicace particulière à ma jumelle, mon double au féminin, Salimanaa : soutien inconditionnel, qui ne vit désormais que pour ce seul but — voir de nouveau briller la GALLIA.

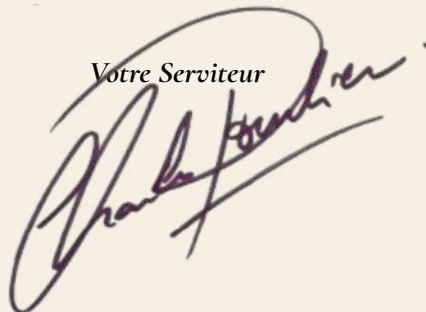
Merci à vous. À toi. À toutes les âmes en quête d'elles-mêmes et de la Vérité, qui ont suivi ce chemin depuis ma première vidéo jusqu'à ce jour où l'Empire est proclamé seule entité légitime sur tous les territoires d'Europe.

Merci de m'avoir soutenu dans l'accomplissement de ce que je tiens pour la mission de ma vie : vous restituer la vérité sur l'Empire des Peuples Souverains de la GALLIA — dont tous les grands monarques, magnus Imperator, ne régnaient que pour servir au mieux les peuples qui leur en confiaient la charge, et porter cet honneur immense : maintenir la Paix et l'Harmonie.

Ce que vous allez lire n'a jamais été caché, juste tu aux Peuples pour les déposséder de leur Souveraineté, sauf que le bois des feuilles, le métal et la Pierre ont décidé de rompre le silence

Bon retour à la Réalité

Votre Serviteur



— EXERGUE —



L'Alsace, rendue aux Galli.

— ATELIER MONÉTAIRE DE PARIS · 1918 —

Cabinet des Médailles, Bibliothèque nationale de France

Probatio LXXXV — Acte VI

AVANT - P R O P O S

UNE MÉDAILLE SUFFIT.

*En 1918, à la Monnaie de Paris, le graveur Dammann
frappe dans le bronze ces trois mots :*

ALSATIA GALLIS RESTITVTA.

*L'Alsace, rendue aux Galli.
Pas aux Français. Aux Galli.*

*La pièce est officielle, conservée, lisible, datée.
Elle n'est pas seule.*

*Avant elle, trois mille ans d'inscriptions, de médailles, de cartes,
de bulles pontificales, de plaques épigraphiques,
de registres conciliaires et de couronnements impériaux
portent un seul nom, constant, gravé, frappé, scellé :*

GALLIA

*De Nemausus, fils d'Hercule l'Égyptien, à la médaille
de canonisation de Jeanne d'Arc en 1920 —*

PATRONA GALLIAE.

Ce livre rassemble cent de ces preuves.

*Une seule question traverse l'ouvrage.
Vous la formulerez vous-même.*

À LA DERNIÈRE PAGE, VOUS SAUREZ.



” *Monumenta loquuntur.* ”

« *Les monuments parlent.* »

SOMMAIRE

De Galate à Patrona Galliae

— *TROIS MILLE ANS D'HISTOIRE* —

I	LES ORIGINES De Galates/Nemausus à César · –1159 à –44	PROBATIONES I — XIII
II	GALLIA IMPÉRIALE De Tibère à Sévère Alexandre · 14 à 235	32 PROBATIONES XIV — XXVII
III	GALLIA CONCILIAIRE Des Conciles à la Renaissance · 314 à 1450	68 PROBATIONES XXVIII — XLIV
IV	GALLIA MONARCHIQUE Des Valois aux Bourbons · 1450 à 1789	90 PROBATIONES XLV — LXII
V	GALLIA NAPOLÉONNIENNE Du Consulat à l'Empire effacé · 1799 à 1870	132 PROBATIONES LXIII — LXXIX
VI	GALLIA SOLENNELLE De la Tour Eiffel à Gouraud · 1875 à 1918	182 PROBATIONES LXXX — XCVII
VII	LE VERROU FINAL Patrona Galliae · Eugénie · 1920	190 PROBATIONES XCVIII — C
.		
Acte VI	Le Vatican Bastion Gallique	214
CONCLUSION		
	Preuve de l'Inversion des Pouvoirs	224

— DEVISE PROBATOIRE —



« *La chose parle d'elle-même.* »

— MAXIME DU DROIT ROMAIN —

DOCTRINE PROBATOIRE UNIVERSELLE
Inscrite à toutes les chancelleries depuis l'Antiquité

P R É F A C E

Restituer & non Démontrer.

Ce livre n'argumente pas. Il rassemble.

*Pendant trois mille ans, dans la langue solennelle des chancelleries,
des conciles, des ateliers monétaires et des bulles pontificales,
un seul nom a désigné ce territoire :*

GALLIA.

*Pas une licence latine. Pas un archaïsme savant.
Le nom officiel — gravé, frappé, scellé.*

— MÉTHODE

Chaque pièce est présentée selon la même formule, sans variation : l'objet, sa cote, sa source, son inscription dans la langue d'origine, sa traduction littérale, et la déduction qu'elle apporte au corpus. La déduction se borne à dire ce que la pièce dit — jamais davantage.

— SOURCES

Toutes les pièces proviennent de fonds publics consultables : Bibliothèque nationale de France, British Museum, American Numismatic Society, Cabinet des Médailles, Archives Nationales, Bibliothèque apostolique vaticane, Monnaie de Paris. Aucune n'est inédite ; toutes sont vérifiables.

— CONTRAT DE LECTURE

L'auteur n'a pas vocation à convaincre — les pièces y suffisent. La déduction qui s'impose à chaque preuve est si directe qu'il n'est pas besoin de mille mots pour l'établir. La pièce partagée est suffisante. Le lecteur conclut.

Les cent preuves se lisent dans l'ordre des sept Actes,
ou se consultent par registre via la table iconographique.
Toutes concourent à la même évidence.

À LA DERNIÈRE PAGE, VOUS SAUREZ.



” *Venit hic Hercules Ægypti
in regionem Galliae
ante destructionem Trojanam.* ”

« Hercule l'Égyptien vint en cette région de GALLIA
avant la destruction de Troie. »

— SEBASTIAN MÜNSTER · COSMOGRAPHIA —
Liber II, cap. XXIII · DE GALLIA · Bâle 1544

I

ACTE PREMIER

LES ORIGINES

*Avant Rome, avant César,
GALLIA est déjà nommée.*

— DE GALATE/NEMAUSUS À CÉSAR —

-1159 · -44

PROBATIONES I — XIII

*Münster · Janssonius · Nemausus · Flaccus
Cassia · Scribonia · Belli · Trajanus*

GALLIA · CENT PREUVES

Gallia n'est pas la Gaule

Deux noms, deux étymologies, deux entités

— LATIN —

GALLIA

GALLI · GALLORVM

↑ racine celtique commune

*GALNO-

signifiant

« *puissance* »

« *force* »

≠

— ANGLAIS · ALLEMAND —

GAUL

GAULISH · GAULOIS

↑ racine proto-germanique

*WALHAZ

signifiant

« *étranger* »

« *personne romanisée* »

||

L'anglais Gaul / Gaulish n'a aucun lien avec le latin
Gallia / Galli, malgré une similitude superficielle.
Les mots anglais proviennent finalement de la racine
proto-germanique reconstruite *walhaz, « étranger,
personne romanisée ».

||

— SOURCE : *ENCYCLOPÉDIE LIBRE*, ARTICLE « *NOMS DES CELTES* » —

Section « *Gaule, Gaulois, Gallois* »

PROBATIO · I



HENRI III · 1575

HENRICVS III
FRANCORVM
GALLORVMQVE
CHRISTIANISS · REX

« Henri III, Roi très chrétien
des Francs et des Galli »

vingt-cinq ans plus tard



HENRI IV · 1600

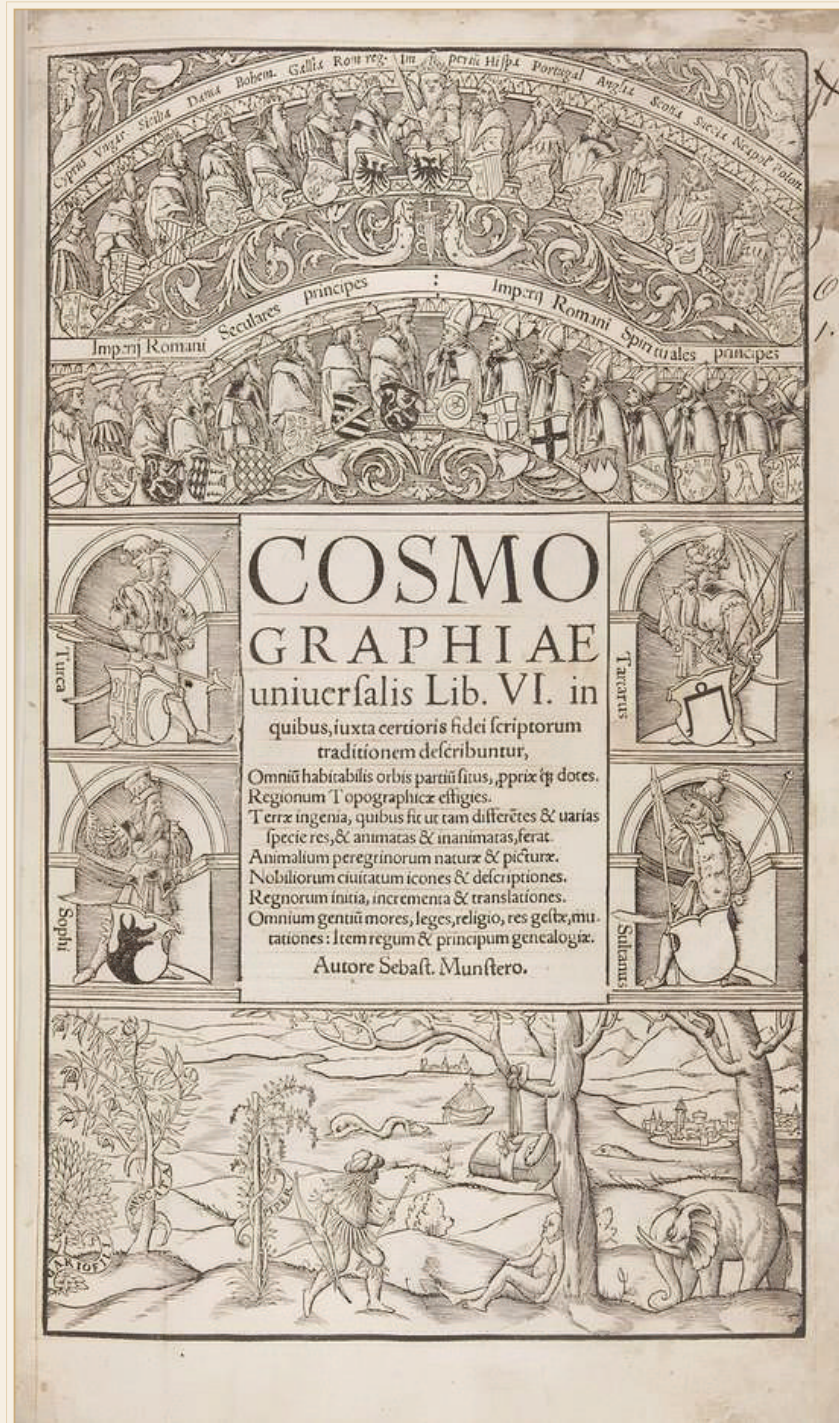
HENRICVS IV
DEI GRATIA
GALLIAE,
FRANCIAE,
AC NAVARRAE REX

« Henri IV par la grâce de Dieu Roi
de GALLIA, de France et de Navarre »

Si GALLIA était la France, Henri III serait « Roi des Français et des Français » — pléonasme.

Si GALLIA était la France, Henri IV serait « Roi de France, de France, et de Navarre » — non-sens.

Les chancelleries impériales n'écrivent ni pléonasme, ni non-sens.



Cosmographiae Universalis Lib. VI · Sebastian Münster
Bâle, 1544 — édition princeps · BnF, Rés. G-23

P R O B A T I O · II

Cosmographiae Universalis

GALLIA inscrite parmi les nations souveraines

— CÔTE & SOURCE

Sebastian Münster, *Cosmographiae Universalis* Lib. VI, Bâle, Henri Petri, 1544 — édition princeps. Ouvrage in-folio de plus de 650 pages, traduit en six langues du XVI^e au XVII^e siècle. BnF, Réserve des livres rares, cote G-23. Exemplaires aussi à la Bayerische Staatsbibliothek, à la British Library et à Yale.

— TÉMOIGNAGE GRAVÉ

L'arc supérieur du frontispice présente, sur un même plan, les grandes nations du monde connu : Cyprus, Vngar(ia), Sicilia, Dacia, Bohem(ia), puis **GALLIA, Rom(anorum) reg(num), Imper(ium)**, Hispa(nia), Portugal, Anglia, Scotia, etc. La légende de l'arche dit : Imperij Romani Seculares principes — « les princes séculaires de l'Empire romain ». GALLIA y figure parmi les premiers.

— DÉDUCTION

L'ouvrage géographique de référence du XVI^e siècle, traduit dans toute l'Europe et lu dans toutes les chancelleries, n'inscrit pas le nom France au seuil de son frontispice. Il y inscrit **GALLIA** — au même titre que Hispania, Anglia, Scotia, et l'Empire romain.

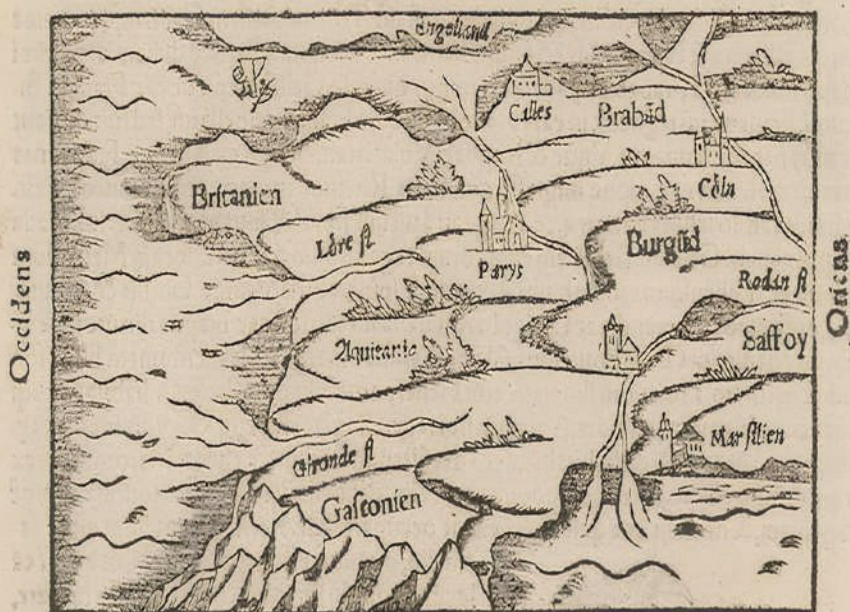
GALLIA est donc, pour l'érudition européenne du XVI^e siècle, le nom souverain officiel de cette nation parmi les nations.

RES IPSA LOQVITVR

eius situ, item de eius partitione, popu-
lis, ciuitatibus, montibus, fluuij, &c.

Cap. XXIIII.

Septentrio



GALLIA tertia Europæ regio, nomen accepit à duce Galate filio Herculis Aegypti. Venit hic Hercules in regionem Galliæ ante destructionem Troianam, condidit in Celtica ciuitatem nomine Alexiam (quam longè post Iulius primus Cæsar destruxit) & genuit ibi Galaten, cui adulto pater tradidit regnum. Is ergo cū regni fines extendisset, & multa præclara gessisset, subditi eius ab ipso dicti sunt Galatæ, & regio ipsa Galatia. Romani uerò extracta syllaba ex Gallatia fecerunt Galliam. Alij uerò putant Galliam deriuari à græca uoce Gala, quæ lac significat, quòd scilicet Galli candidiores sunt Hispanis. Multiplicatis proinde Gallis, diuisa est Gallia in duas partes, nempe Cisalpinam, quæ ultra alpes in Lombardia locum habet, Italiaq; finibus includitur, & in Transalpinam, quæ eitra montes occidentem respicit. Vocata est quoq; una Gallia Togata seu Tonfa, alia Gallia Comata, quòd hi nutrent pilos, illi uerò retecarent. Gallia Comata seu Transalpina diuisa est in tres regiones, uidelicet Belgicā, Celticā & Aquitaniam. Et secundū Berosum, in Cel- Gallia Togata
tica olim regnauit Lugdus, à quo Lugdunū & Lugdunensis Gallia nomē accepit, sicut & Comata.

F 4 & 1

PROBATIO · III

*DE GALLIA et eius situ**Le chapitre fondateur de la Cosmographia*

— CÔTE & SOURCE

Sebastian Münster, *Cosmographiae Universalis*, Liber II, caput XXIII : De Gallia et eius situ, item de eius partitione, populis, civitatibus, montibus, fluviis, etc.

Bâle, 1544. BnF, Réserve des livres rares, cote G-23.

Page 83 du Liber II — folio numéroté.

— TÉMOIGNAGE GRAVÉ

Le chapitre s'ouvre par une carte topographique nommée Septentrio (« le Nord »), montrant les territoires Britanien, Brabad, Coln, Burgund, Saffoy (Savoie), Aquitanie, Marsilien, Gironde, Gastonien — tous regroupés sous le titre DE GALLIA.

Le paragraphe à lettrine ornée G énonce : Gallia tertia Europae regio, nomen accepit a duce Galate filio Herculis Aegypti — « GALLIA, troisième région d'Europe, a reçu son nom du chef Galates, fils d'Hercule l'Égyptien. »

— DÉDUCTION

L'érudition européenne du XVI^e siècle ne tient pas GALLIA pour un latinisme rhétorique mais pour le nom propre, originel, souverain de cette région d'Europe.

Münster cartographie GALLIA comme entité unifiée incluant la Savoie et le bassin rhénan — au-delà des frontières actuelles.

RES IPSA LOQVITVR



P R O B A T I O · I V

Galliae Civitatum Tabulae

L'atlas hollandais consacre GALLIA en titre

— CÔTE & SOURCE

Joannes Janssonius, Illustriorum Regni Galliae Civitatum Tabulae, ut et Helvetiae Confoederatae Civitates Celebriores. Amstelodami, ex Officina Joannis Janssonii. Atlas in-folio du XVII^e siècle.
Cachet de la Bibliothèque du Roi (visible sur l'exemplaire) : fonds de la BnF, Cartes et Plans, F.N. 66.

— TÉMOIGNAGE GRAVÉ

Le frontispice énonce, en hiérarchie typographique stricte : ILLUSTRIORUM REGNI / **GALLIAE** / CIVITATUM TABULAE. GALLIAE — génitif latin de GALLIA — apparaît en majuscules capitales de plus grande taille que tous les autres mots du frontispice, désignant le royaume comme regnum Galliae, « le Royaume de GALLIA ».

— DÉDUCTION

Au XVII^e siècle, dans la production cartographique internationale la plus prestigieuse — celle de la République des Provinces-Unies — le royaume porte officiellement le nom de GALLIA. Janssonius n'écrit pas Regnum Franciae. Il écrit Regnum Galliae.

RES IPSA LOQVITVR

I N D E X
Civitatum
G A L L I Æ
E T
H E L V E T I Æ

Quæ hoc TOMO continentur.



Alcium vulgo Calais pl.	A	Rupella vulgo Rochelle pl.	T
Rhotomagum vulgo Rouen pl.	B	Augustodunum vulgo Authun pl.	V & X
— Idem prof.		Noviodunum vulgo Nevers pl.	
Nemausus vulgo Nîmes pl.	C	Matifona vulgo Mâcon pl.	Y
Burdegala vulgo Bourdeaux pl.		Cabillonum vulgo Chalon pl.	Z
Lutetia Parisiorum vulgo Paris pl.	D	Lugdunum pl.	
Lutetia Hodierna pl.	E, F, G	Lugdunum vulgo Lyons pl.	Aa, Bb & Cc
Fanum S. Germani vulgo S. Germain pl.	H	Lugdunum prof.	Dd
Laodunum vulgo Laon pl.	I	Vienna vulgo Vienne prof.	
Rhemorum civitas vulgo Rheims pl.	K	Cadillacum vulgo Cadillac pl.	Ee
Carnutum vulgo Chartres pl.	L	Mediolanum Santonum vulgo Saintes pl.	Ff
Casteadunum vulgo Chasteaudun pl.		Tholosa vulgo Tholouse pl.	Gg
Aurelia vulgo Orleans pl.	M	Mons Pessulanus vulgo Montpel-	
— Idem pl.	N	liers prof.	Hh
Aurclia prof.	O	Turo novum vulgo Tours prof.	
Biturigum vulgo Berry prof.	P	Pistavia vulgo Poitiers prof.	Ii
Blochia vulgo Bloys pl.	Q	Gratianopolis vulgo Grenoble pl.	
Turonium vulgo Tours prof.		Romanum vulgo Romans pl.	Kk
Andegatum vulgo Angiers prof.	R	Massilia vulgo Marseille pl.	Ll
Andegatum pl.	S	Barreducum vulgo Barleduc pl.	Mm
Pistavia vulgo Poitiers prof.		Nanceium vulgo Nancy pl.	Nn
Prospectus Montis Henrici prof.		Blamondum vulgo Blaumont pl.	Oo
		Avenio vulgo Avignon pl.	Pp
		Metus vulgo Metz pl.	Qq
		Vesontium vulgo Besançon pl.	

H E L V E T I Æ.

Tigurum vulgo Zurich pl.	A	Tredecim Confederatarum Helvetiae
Berna pl.	B	Civitatum descriptio prof.
Lucerna pl.	C	Basilica pl.
Einsiedeln Pagus & Monasterium pl.	D	Friburgum pl.

*Index Civitatum Galliae et Helvetiae
Index analytique de l'atlas Janssonius*

P R O B A T I O · V

Index Civitatum Galliae

Le nomenclateur officiel des cités galliennes

— CÔTE & SOURCE

Index analytique placé en tête de l'atlas Janssonius.
Liste des cités illustres du Regnum Galliae, leurs noms latins en regard des noms vernaculaires en italique.
Suit un index des cités helvétiques en confédération.
Format in-folio. BnF, Cartes et Plans, F.N. 66.

— TÉMOIGNAGE GRAVÉ

Le titre central de l'index lit : INDEX Civitatum
GALLIAE et HELVETIAE. Sous ce titre, le tableau apparie
chaque toponyme latin à son équivalent vernaculaire :
Lutetia Parisiorum / Paris ; Lugdunum / Lyon ;
Nemausus / Nismes ; Massilia / Marseille ; Tholosa /
Tholouse ; Burdegala / Bordeaux ; Avenio / Avignon, etc.

— DÉDUCTION

L'équivalence est explicite et bilatérale : Nemausus est le nom
officiel, Nismes l'usage vernaculaire (vulgo, « selon le
vulgaire »). De même pour toutes les cités. Le nom GALLIA
n'est donc pas un mot d'érudits — il est, au XVII^e siècle,
le nom officiel et opposable de chaque cité du royaume.

RES IPSA LOQVITVR

ROTOMAGVS.

ROTOMAGUS, vernaculè *Roan*, Normandiæ metropolis, ab ea parte, qua Orientem respicit, duobus jucundissimis rivulis irrigatur: Meridiem versus, Sequanæ celebri & navigabili Galliæ flumini adjacet: Juxta Septentrionem altos habet montes, qui igni fomenta suppeditare solebant. Nomen habet à fundatore Mago II. Galliæ Rege, & Rothidolo, quondam hic religioso numine celebri, cujus usum & simulachrum Mello, primus Rotomagensis Episcopus, circa annum Domini cc lxx. evertit, ejusque delubrum, sanctissimæ Trinitatis ve-

nerationi dicavit, quemadmodum ex hymno Ecclesiastico patet: *Extirpato Roth idolo, fides est in lumine, &c.* Agrum habet optimum, fecundum, & herbidum, ita ut Julius Cæsar opportunitate loci allectus, validis hanc urbem muris cinxerit, & Romanorum præsidium, ad totius Provinciæ defensionem, in ea reliquerit. Splendida Archiepiscopi domus, egregia monachorum cœnobîa, palatium, curia, pons ex quadrato lapide ingeniosè constructus Cathedralis Ecclesia tribus decorata turribus, cæteraque ornamenta, quæ ad absolutam & perfectam civitatis structuram & ornamentum requiruntur, Rotomagensium urbem celeberrimam ac lustratu dignam reddunt.

NEMAUSVS.

CIVITAS hæc, vernaculè *Nîmes* dicta, per antiqua censebatur, ac condita à Nemauso, Herculis Ægyptii filio, anno ante natum Christum mclxx. Aricoricorum quondam metropolis fuit decorata mille turribus, hodierno verò tempore plurimum de magnitudine sua remisit, sitaque est in amœnissima planitie, cum olim colles septem complexa fuerit, unde septi-collis, ut secunda Roma, dicta fuit, nec Romæ antiquitatibus cedit, nam *Thuanus* testatur exceptâ Româ nullam urbem tot antiquitatibus scateri. Gothi murum Romanum disjecerunt, quem Carolus Martellus anno dcccxxvi. funditus extirpavit, ne Saracenis, ut antea, præsidio esset. Anno mdlvi. ingens tonitru ac imber plurimas statuas ac antiqua monumenta perdidit; decoratur tamen egregiis ædificiis ac plateis; regio circumjacens fructuum feracissima est, hortique ficis ac olivis abundantes cuius patent, quo medio Reformati usi urbem, qua ejecti erant, recuperarunt, quorum ingens ibi numerus.

Cathedrale S. Laurentii templum ob antiqua monumenta & pavimentum optimè stratum visu dignum est. Reformati hic Synodos suas celebrant. Gaudet & Gymnasio & arce munitissima. Imprimis videri meretur

Amphitheatrum, à *Roderico Toletano*, Præsidium arenarum dictum, cujus simile vix extaret, interior locus, ubi miseri ac rei cum bestiis certarunt, ædificiis ornatus est instar vici. Post occurrit Capitolium vel *Cap-dueil*, vulgo *la maison carrée*; nec procul hinc distat tabula, cui *Pegasus* excisus est cum hac inscriptione:

Procul este Prophani.

Qui locus procul dubio Musis dicatus fuit secundum testimonium *Domitii Asri Nemaunensis*. Mira substitutionis formula ac testamentum apud Coronæ portam legitur. Ad portæ hujus propugnaculum statua visitur cujusdam præstigiatoris, manum capiti injicientis. Canonicus quidam ostendit caput *Caji Marrii*, *Cleopatæ*, statuam *Jovis* ac *Cereris*, & plumbeum sarcophagum, in quo perpetuum lumen reperitur.

Extra urbem visuntur *Abbatia Bausille*, Monasterium *Virginem de la Fontaine*, *Fons Dianæ*, qui tempore S. *Francisci* intantam excrevit magnitudinem, ut in platea, ubi Collegium locatum est, scaphis navigatum sit, echo optimè resonans, turris pervetusta, *la Tourre magne* dicta, & *Pons du Gar*. Superbit etiam natalibus *Antonini Pii Philosophi* & *Imperatoris Domitiani*, & aliorum.

C B U R

P R O B A T I O · VI

Nemausus, Herculis filio

La fondation antédiluvienne de Nîmes

— CÔTE & SOURCE

Münster, Cosmographia, page consacrée à NEMAVSVS, introduite par lettrine ornée C. La même page traite ROTOMAGVS (Rouen). Édition Bâle 1572 ou postérieure. Texte latin en deux colonnes typographiques. BnF, Réserve des livres rares.

— LECTURE ORIENTÉE

Le paragraphe énonce : Civitas haec, vernacule Nismes dicta, perantiqua censetur, ac condita à Nemauso, Herculis Aegyptii filio, anno ante natum Christum MCLIX.
« Cette cité, en langue vernaculaire dite Nismes, est tenue pour très antique, fondée par Nemausus, fils d'Hercule l'Égyptien, en l'an 1159 avant la naissance du Christ. »

— DÉDUCTION

La datation est précise : –1159. Elle est antérieure à la fondation traditionnelle de Rome (–753) de quatre siècles. Elle est postérieure à la chute de Troie (–1184) de vingt-cinq ans à peine. NEMAUSUS — première cité nommée du sol gallien — précède l'État romain entier.

RES IPSA LOQVITVR



” *Condita à Nemauso, Herculis Aegyptii filio,
anno ante natum Christum MCLIX.* ”

M · C · L · I · X

— soit l'an 1159 avant la naissance du Christ —

— DATATION FONDATRICE D'UNE DES CITÉS —

Münster, Cosmographia · entrée NEMAVSVS

P R O B A T I O · VII

MCLIX

L'an du fondement d'une des cités Galli

— CÔTE & SOURCE

Zoom sur la séquence chronologique gravée dans le texte :
anno ante natum Christum MCLIX. Lecture du chiffre
romain : M (1000) + C (100) + L (50) + IX (9) = **1159**.
Münster, Cosmographia, entrée NEMAUSUS — page
consacrée à la fondation antédiluvienne.

— TÉMOIGNAGE GRAVÉ

L'an 1159 avant J.-C. correspond, dans la chronologie
biblique communément reçue à la Renaissance, à
l'époque des juges d'Israël, au règne d'Aaron, et précède
de vingt-cinq ans la chute traditionnelle de Troie (–1184).
Quatre siècles avant la fondation supposée de Rome
(–753) — Nemausus de GALLIA est déjà fondée et habitée.

— DÉDUCTION

MCLIX est la **borne chronologique fondatrice** du nom
GALLIA. Toute la chaîne probatoire qui suit — numismatique,
épigraphique, conciliaire, monarchique, impériale — se
déroule à partir de cette date.
GALLIA précède Rome de quatre cent six ans.

RES IPSA LOQVITVR

— PROBATIO OCTAVA —



DENARIVS · ARGENT · 3,75 g

*C. Valerius Flaccus, atelier de Rome, 140 av. J.-C.
Crawford 228/2 · Sydenham 454 · patine foncée*



MÉDAILLE - GALLIA 1922

Raid hippique, Offert par PRESSE 33 - Sainte Foy la Grande

GALLIA · CENT PREUVES

P R O B A T I O · V I I I

*Denarius Flaccus**Plus de mille cinq cents ans de frappe gallienne*

— CÔTE & SOURCE

Denier d'argent frappé à Rome en 140 avant J.-C., sous le triumvirat monétaire de Caius Valerius Flaccus. Poids : 3,75 g. Patine foncée.

Référencé : Crawford RRC 228/2 ; Sydenham CRR 454.

Spécimens à la British Museum, à l'American Numismatic Society et au Cabinet des Médailles de la BnF.

— TÉMOIGNAGE GRAVÉ

À l'avers : tête casquée féminine tournée à droite, coiffée du casque phrygien ailé. Derrière la tête, marque de valeur X (denier).

Au revers : Victoire conduisant un bige à droite, tenant les rênes et un fouet. Au-dessus, légende **FLAC** ; en dessous, **C·VAL·C·F** ; à l'exergue, **ROMA**.

Le profil casqué de l'avers est la première matrice iconographique qui sera ensuite déclinée en **GALLIA** personnifiée sur tout le corpus numismatique romain et impérial européen.

— DÉDUCTION

Le profil casqué frappé sur ce denier en 140 avant J.-C. fixe la matrice iconographique qui sera reprise, sans rupture, par tous les ateliers monétaires d'Europe pendant deux mille ans pour représenter la **GALLIA** *personnifiée*.

Les coins de Belli (XVI^e s.), de Louis XIV (XVII^e s.), de Napoléon (XIX^e s.) et de Dammann (XX^e s.) descendent tous de cette matrice.

RES IPSA LOQVITVR



DENARIVS · ARGENT · 3,90 g env.

*C. Cassius, atelier de Rome, 126 av. J.-C.
Crawford 266/1 · Sydenham 502 · gens Cassia*

P R O B A T I O · I X

*Denarius Cassii**Continuité de matrice : la GALLIA de Rome*

— CÔTE & SOURCE

Denier d'argent de la gens Cassia, frappé à Rome en 126 avant J.-C. Triumvir monétaire : Caius Cassius Longinus.
Référéncé : Crawford RRC 266/1 ; Sydenham CRR 502.
Crawford a relevé 88 coins de droit et 110 coins de revers.
Spécimens : British Museum, BnF Cabinet des Médailles.

— LECTURE ORIENTÉE

À l'avvers, anépigraphe : tête casquée de Roma à droite, coiffée du casque ailé. Derrière la tête, urne de vote et marque de valeur XVI en monogramme.
Au revers : Libertas dans un quadriges galopant à gauche, tenant un bonnet de liberté. Légende ROMA à l'exergue, C. CASSI au-dessus.

— DÉDUCTION

La matrice iconographique du profil casqué se reproduit, quatorze ans après le denier de Flaccus, exactement.
Le coin survit. La représentation tient. La même figure féminine casquée — qui sera ensuite la GALLIA personnifiée des coins impériaux — circule déjà comme constante.

RES IPSA LOQVITVR

— PROBATIO DECIMA —



DENARIVS · ARGENT · 3,62 g

*L. Scribonius Libo, atelier de Rome
République romaine · gens Scribonia*

GALLIA · CENT PREUVES

P R O B A T I O · X

*Denarius Scribonii**Le profil casqué traverse les générations*

— CÔTE & SOURCE

Denier d'argent de la gens Scribonia, frappé à Rome.
Triumvir monétaire : Lucius Scribonius Libo.
Poids : 3,62 g. Argent fin. Frappe nette, relief vif.
Le revers porte les Dioscures en cavaliers galopants.
Référéncé Crawford RRC. Spécimens : British Museum.

— LECTURE ORIENTÉE

Avers : tête casquée féminine à droite — même profil,
même type de casque, même direction que les deniers
Flaccus et Cassia. Marque de valeur derrière la tête.
La constance du modèle est un fait numismatique établi :
tous les triumvirs monétaires républicains reproduisent la
même figure féminine casquée, sans variation iconographique.

— DÉDUCTION

Trois deniers — Flaccus –140, Cassia –126, Scribonia.
Trois ateliers, trois magistrats, trois familles.
Mais une seule matrice : la même figure casquée féminine.
Cette matrice n'est pas la République romaine — c'est
l'archétype iconographique de la GALLIA personnifiée.

RES IPSA LOQVITVR



MEDALLIA · BRONZE · ~Ø 35 mm

*Valerio Belli, Vicence · vers 1547
Belli n° 150 · BnF Médailles Italiennes*

P R O B A T I O · X I

IVL · CAES · DICT · PERPETVO

César nommé par le Sénat sur GALLIA

— CÔTE & SOURCE

Médaille de bronze frappée par Valerio Belli (Vicenza, 1468–1546), grand graveur de la Renaissance italienne. Référencée Belli n° 150. Avers : portrait de Jules César, légende IVL · CAES · DICT · PERPETVO. Revers : trophée et captif assis, légende CONSENSV SENAT ET EQ ORDIN avec GALLIA à l'exergue. BnF, Cabinet des Médailles, série Médailles Italiennes.

— LECTURE ORIENTÉE

L'avers porte la titulature complète de César :
Iulius Caesar Dictator Perpetuo — « Jules César Dictateur à Perpétuité »
Le revers explicite l'autorité conférée :
Consensu Senatus et Equestris Ordinis Populusque Romanus
— « par accord du Sénat, de l'Ordre Équestre et du Peuple Romain ».
afin de libérer Rome des insurgés.

— DÉDUCTION

Le Sénat GALLI a élu César en tant que magistrat Perpétuel de la zone insurgée de Rome et non de la Gallia. GALLIA, en titre nominatif, démontre sa position d'entité suprême. GALLIA est donc, le nom propre de l'entité titulaire — une donatrice de pouvoir, pas une terre conquise.

RES IPSA LOQVITVR

— PROBATIO SECVNDA DECIMA —



AVERS

VALERIO BELLI · ~1547

IVL · CAES · DICT · PERPETVO

HENRI II · VERS 1550

HENRICVS II DEI G FRAN REX

↑ ↓



REVERS

VALERIO BELLI · ~1547

HENRI II · VERS 1550

GALLIA · CENT PREUVES

P R O B A T I O · X I I

*Continuité de matrice**Plus de mille cinq cents ans de frappe gallienne*

— CÔTE & SOURCE

En haut : médaille de Valerio Belli, Vicence, vers 1547,
Belli n° 150. Avers IVL · CAES · DICT · PERPETVO.
En bas : monnaie d'or de Henri II, vers 1550, frappée selon
l'usage des ateliers monétaires en Gallia. Avers
HENRICVS II DEI G FRAN REX.
BnF, Cabinet des Médailles.

— TÉMOIGNAGE GRAVÉ

La superposition des deux pièces fait apparaître la
continuité formelle des frappes : profil masculin tourné
à droite, légende circulaire en lettres capitales latines
déployée le long du bord, marquage du règne en titulature.

Le coin de Belli reproduit César. Le coin de Henri II suit
la même grammaire de frappe — composition, typographie,
tradition d'atelier — quinze siècles plus tard.

— DÉDUCTION

La frappe des ateliers monétaires en Gallia traverse plus
de quinze siècles sans rupture de matrice.

De César à Henri II, la même grammaire de frappe se
transmet de coin en coin, d'atelier en atelier — par-delà
les changements de pouvoir.

L'atelier monétaire en Gallia est plus ancien que tout
régime qui s'est succédé sur ce territoire.

RES IPSA LOQVITVR



TRAJAN

AS · BRONZE

Atelier de Rome · c. 114 ap. J.-C.

Cohen 464 · RIC II 503

S P Q R OPTIMO PRINCIPI

HENRI II

DEMI-HENRI D'OR

Atelier monétaire en Gallia · c. 1550

BnF, Cabinet des Médailles

OPTIMO PRINCIPI · GALLIA



LOUIS XVI

JETON HEXAGONAL

Strasbourg · M D C C L X X I

Vœux séculaires — votis secularibus

LVD · XVI OPTIMO PRINCIPI

LOUIS XVIII

JETON · BRONZE

Restauration · 1814 - 1824

Statue équestre sur piédestal

OPTIMO PRINCIPI

P R O B A T I O · V I I I

OPTIMO PRINCIPI

La formule conférée — par le Sénat

— CÔTE & SOURCE

Quatre frappes officielles, de quatre ateliers monétaires souverains, **sur dix-sept (17) siècles** :

— Atelier de Rome · Trajan · c. 114 ap. J.-C. · as de bronze · Cohen 464 · RIC II 503.

— Atelier monétaire en Gallia · Henri II · c. 1550 · demi-Henri d'or · BnF, Cabinet des Médailles.

— Frappe spéciale de Strasbourg · Louis XVI · MDCCLXXXI · jeton hexagonal · centenaire séculaire du rattachement.

— Restauration des Bourbons · Louis XVIII · 1814-1824 · jeton de bronze · statue équestre sur piédestal.

— TÉMOIGNAGE GRAVÉ

Une seule formule, identique sur les quatre pièces, traverse la chaîne sans variation graphique : OPTIMO PRINCIPI — au datif, « au prince excellent ».

Sur Trajan, elle est précédée de S P Q R — Senatus Populusque Romanus — qui désigne explicitement l'autorité conférante.

Sur Henri II, elle est suivie de GALLIA à l'exergue — qui désigne explicitement l'entité conférante.

Sur Louis XVI, elle est encadrée par VOTIS SECVLARIBVS, vœux séculaires de la nation.

Sur Louis XVIII, elle entoure la figure équestre du souverain.

— DÉDUCTION

OPTIMO PRINCIPI est, dans la tradition romaine, une titulature conférée — jamais auto-attribuée. Trajan la reçoit du Sénat "dit" romain en l'an 114 par décret formel. Comment se retrouve t-il ainsi sur des pièces de prétendus Roi de France 17 siècles plus tard ?

Son emploi sur les frappes officielles d'Henri II, de Louis XVI et de Louis XVIII n'est ni emprunt rhétorique, ni archaïsme savant : c'est l'inscription explicite des souverains successifs dans la chaîne impériale conférée de l'Empire de GALLIA.

La formule, toujours suivie ou précédée de l'entité conférante — SPQR ou GALLIA — atteste que l'autorité se transmet ; et que GALLIA est prouvée au moins depuis Trajan jusqu'à la Restauration, l'instance dont émane la dignité impériale.

RES IPSA LOQVITVR



PLAVTILLA

AVREVS · OR

Atelier de Rome · 202 – 205 ap. J.-C.
RIC IV-1, 362 · 3,90 g · British Museum

PROPAGO IMPERI



HENRI IV · MARIE DE MÉDICIS

MÉDAILLE · BRONZE

Atelier monétaire en Gallia · 1603
Mars armé, Pallas casquée, putto, colombe

PROPAGO IMPERI

PROBATIO · XIV

PROPAGO IMPERI

La propagation de l'Empire — d'une dynastie à l'autre

— CÔTE & SOURCE

Deux frappes officielles, à quatorze siècles d'intervalle, portant la même légende impériale, sans variation :

— Aureus or de Plautilla, épouse de Caracalla · 202-205 ap. J.-C.
Atelier de Rome · RIC IV-1, 362 · 3,90 g.
Spécimens : British Museum, BnF Cabinet des Médailles,
American Numismatic Society.

— Médaille de bronze d'Henri IV et Marie de Médicis · 1603.
Atelier monétaire en Gallia · bustes accolés à l'avvers,
Mars et Pallas en dextrarum iunctio au revers.

— TÉMOIGNAGE GRAVÉ

Sur les deux frappes, le revers porte la même légende :
PROPAGO IMPERI — « propagation, prolongement de l'Empire ».

Sur l'aureus de Plautilla, la composition figure la dextrarum iunctio — union conjugale impériale entre Plautilla et Caracalla, Augusti régnants. La formule désigne nommément l'union dynastique comme acte impérial.

Sur la médaille d'Henri IV, la composition reprend précisément le même schéma : Mars (le souverain) et Pallas (Marie de Médicis), mains jointes au centre ; entre eux, un putto — le Dauphin à venir — et au-dessus une colombe, signe de paix divine.

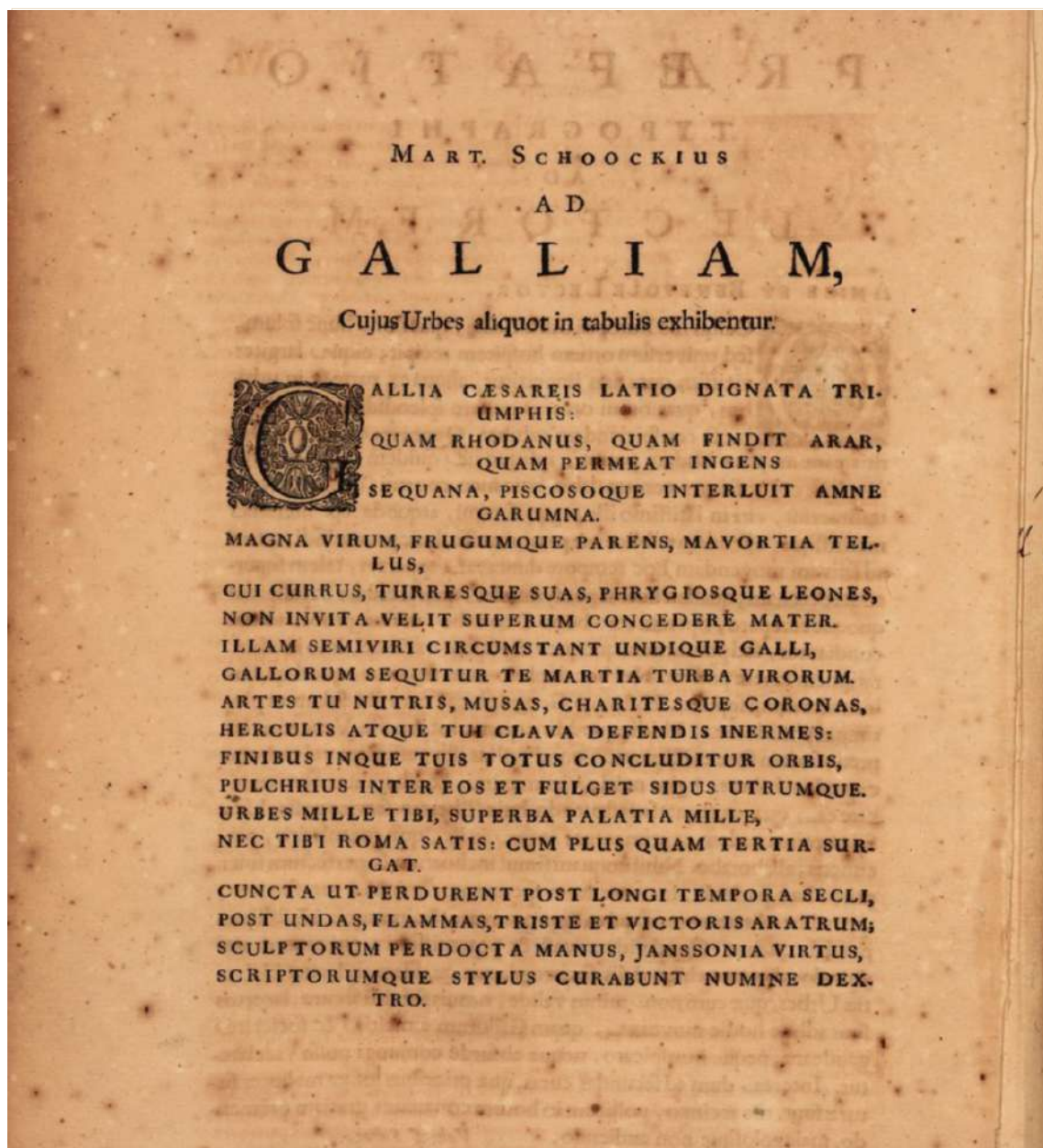
— DÉDUCTION

PROPAGO IMPERI est une titulature impériale technique : elle ne se confère pas à un règne, mais à une union qui prolonge l'Empire. Henri IV ne reprend pas une formule romaine décorative il revendique la propagatio Imperii dans la lignée des Sévères par acte numismatique officiel frappé en Gallia.

L'identité de la légende, de la composition iconographique, et de la fonction politique — union dynastique impériale — atteste que la titulature gallienne se sait dans la continuité technique des frappes impériales antiques.

PROPAGO IMPERI est gravé par les Sévères en l'an 202.
Il est gravé en Gallia en 1603, sans rupture de matrice.

RES IPSA LOQVITVR



Mart. Schoockius · AD GALLIAM

Préface poétique de l'atlas Janssonius

— CONCLUSION · ACTE I —

GALLIA

II

NEC TIBI ROMA SATIS :
CUM PLUS QUAM TERTIA SURGAT.

« Rome elle-même ne te suffisait pas :
car plus du tiers s'élève. »

— I · AVANT ROME

GALLIA existait plus de quatre cents ans avant Rome.
Elle l'a précédée et l'a érigée en grande Cité.
Nemausus est fondée en moins MCLIX (–1159) avant le Christ.
Rome n'est fondée qu'en l'an –753, 406 ans après Nimes, pas avant GALLIA..

— II · PENDANT ROME

GALLIA a existé pendant Rome, en la surpassant.
Le Sénat était Galli et détenait le pouvoir suprême sur tout l'Empire
Schoockius l'a écrit : URBES MILLE TIBI — mille cités
étaient à GALLIA quand Rome n'en était qu'une parmi toute.

— III · APRÈS ROME

Selon Schoockius, Rome ne lui suffisait pas.
GALLIA a continué à régner bien après Rome.
CUNCTA UT PERDURENT POST LONGI TEMPORA SECLI
— afin que tout perdure à travers les longs temps.

GALLIA PRÉCÈDE.
GALLIA DÉPASSE.
GALLIA DEMEURE.



POSTVMVS AVGVSTVS

" *Le portrait de face.* "

Quatre siècles avant Justinien II.

— AVREVS · ATELIER DE TRÈVES · 260 - 269 ap. J.-C. —

CMP vol. 6, p. 34 · Monnaie de Paris

III

ACTE SECOND

GALLIA IMPÉRIALE

— DE St PAUL à CONSTANTIN LE GRAND —

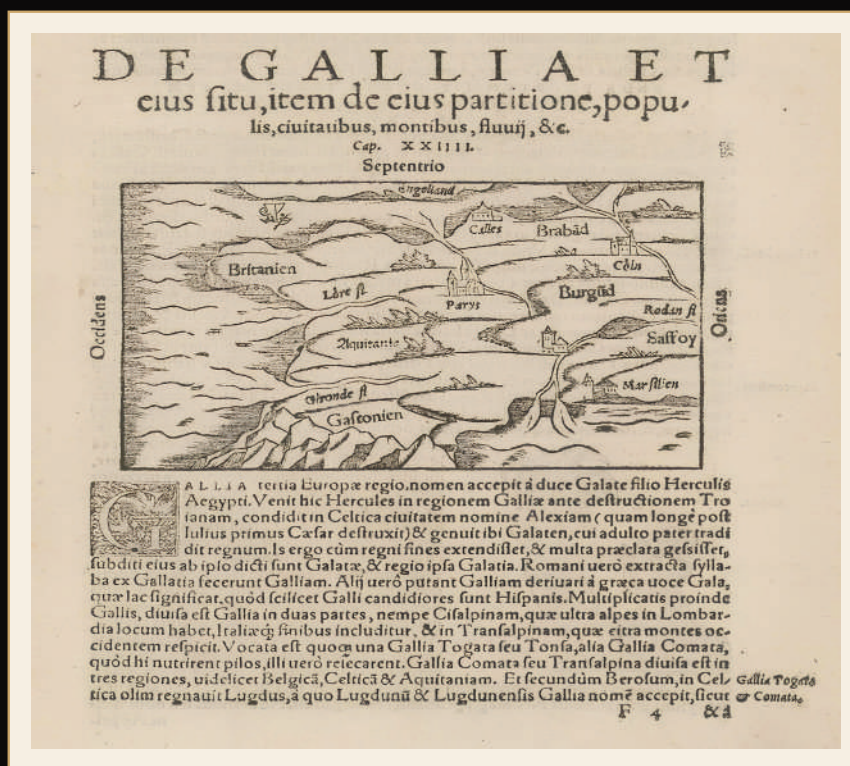
-44 · 337

PROBATIONES XI III—XV

Caninius · Galba · Hadrien · Vindolanda
Postumus · Lélien · Marius · Victorin
Domitien · Tetricus · Constantin · Arles

Sebastian Münster, Cosmographia · 1544

Liber II, cap. XXIII — « De Gallia et eius situ »



«GALLATIA · → · GALLIA»

SOUVENEZ-VOUS

Münster atteste, sources primaires en main : la nation gallienne tire son nom du roi Galates, fils d'Hercule l'Égyptien — fondateur de la lignée avant même la destruction de Troie. Ses sujets s'appelèrent Galatae ; leur région, Galatia.

DÉDUCTION — L'INVERSION LATINE

Münster glose : « les Romains, retirant une syllabe à Galatia, firent Galliam ». Or cette glose ne tient pas. Rome ne naît qu'en 753 av. J.-C. — quatre siècles après Galatia. Rome n'a rien retiré.

L'Empire de Rome n'est qu'une façade tardive — l'arbre qui tente de cacher la forêt qui l'a fait naître : l'Empire millénaire des peuples de GALLIA.

GALATAE · SVNT · GALLI

Gallia précède Rome — l'arbre ne fait pas la forêt

Qvi svnt GALLI · ?

L'épître canonique aux Galates est l'unique épître nominalement adressée à un peuple — et ce peuple, comme Münster vient de l'attester, est précisément le peuple Galli.



WORLD HISTORY
ENCYCLOPEDIA
En français

Recherche_ >

Galatie



de Joshua J. Mark, traduit par Babeth Étienne-Cartwright
publié le 24 octobre 2019

VERSION AUDIO IMPRIMER PDF

La Galatie était une région située dans le centre-nord de l'Anatolie (Turquie actuelle) colonisée par les Gaulois celtes vers 278-277 avant notre ère. Le nom vient du grec pour "Gaulois" qui fut repris par les auteurs latins sous le nom de Galli.



Galatie

58 langues

Article Discussion Lire Modifier Modifier le code Voir l'historique Outils

39° 16' 00" N, 32° 59' 00" E

Pour les articles homonymes, voir *Galatie* (homonymie).

La **Galatie** est une région historique d'Anatolie (autour de l'actuelle Ankara), dont le nom vient d'un peuple celte (les Galates) qui y a migré dans l'Antiquité, aux alentours de 279 av. J.-C.

Géographiquement, elle est délimitée par le royaume du Pont et la Paphlagonie au nord, la Cappadoce à l'est, le royaume de Pergame au sud et la Bithynie à l'ouest.

Histoire

Voyant les Galates comme des sauvages hellénisés, Francis Bacon et d'autres écrivains de la Renaissance les appelaient « Gallo-Graeci », des



WORLD HISTORY ENCYCLOPEDIA · 2019

WIKIPÉDIA · GALATIE · 2026

LA CONVERGENCE DES TROIS TÉMOINS

Trois sources qui s'ignorent — Münster en 1544, World History Encyclopedia en 2019, Wikipédia en 2026 — disent exactement la même chose : la Galatie d'Anatolie a été colonisée vers 279 av. J.-C. par les Galates celtes, c'est-à-dire par les Galli. Saint Jérôme l'a même écrit : les Galates parlaient la langue des Trévires de Gaule belgique. Même peuple. Même langue. Même nom.

AD GALATAS · EST · AD GALLOS

l'épître aux Galates est l'épître aux Galli — à vous, lecteur